



Un nouveau chapitre dans l'histoire des études en masso-kinésithérapie

Aujourd'hui, le 21 Janvier 2020, les études en masso-kinésithérapie sont marquées par la **publication au Journal Officiel de l'arrêté relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.**

Cette parution **officialise l'intégration** des études en masso-kinésithérapie à la réforme de l'entrée en **études de santé**, selon les mêmes modalités que celles des filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, mettant fin aux négociations nationales débutées il y a plus d'un an.

Cette intégration se situe dans la continuité de la réingénierie de la formation de 2015, qui ancrerait déjà un **rapprochement** entre la masso-kinésithérapie et les filières médicales, dans un **cursus universitaire.**

Nous déplorons cependant un **retard de publication** de cet arrêté. En effet, malgré de nombreuses similitudes entre les deux textes, l'arrêté d'admission en filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie a été publié au Journal Officiel le 5 novembre, soit deux mois plus tôt. Bien qu'une **infographie** explicative [1] ait été publiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ce retard inexplicable a été **dommageable** pour l'orientation de nombreux lycéens dont les questionnements persistent.

Il est également regrettable que ce délai supplémentaire de parution n'ait pas permis de lever les **incertitudes existantes** sur certains articles de l'arrêté tels que les modalités d'admission ou la seconde chance qui, bien qu'elles soient présentes, manquent de précisions.

La mise en place de cette réforme est désormais **entre les mains** des **universités** et des **instituts** de formation en masso-kinésithérapie. La FNEK, avec ses partenaires, restera disponible et **mobilisée** afin d'accompagner la bonne **application locale** de la réforme, tout comme cela a été le cas dans les concertations nationales.

Contacts presse :

Hadrien Thomas

Président
06.67.28.26.40

Anaïs Chedaddi

Chargée de Mission
Enseignement Supérieur
06.15.86.53.81

Corentin Génin

Attaché de presse
presse@fnek.fr
07.67.47.00.25



[1]<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-etudes-de-sante/Infographie-La-reforme-de-l-acces-aux-etudes-de-kinesitherapie>